

MESURES DEFINITIVES
PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015
DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC

15 avril 2015

1 / Postes d'enseignants en classes attribués

- MOULINS ENGILBERT Primaire

2/ Postes d'enseignants en classes retirés

- CHATEAU CHINON Elémentaire
- CLAMECY Ferme Blanche Primaire
- CORBIGNY Primaire
- LA CHARITE Clairs Bassins Primaire
- NEVERS Claude Tillier Primaire
- NEVERS Jean Macé Primaire
- NEVERS Jean Macé Primaire
- RP LIVRY-ST PIERRE LE MOUTIER Maternelle
- RP BEAUMONT-LA CELLE/N-ST AUBIN (1 poste au sein du RPI)
- RP BRINON-CHEVANNES CHANGY (1 poste au sein du RPI)
- RP COSSAYE-LUCENAY-St GERMAIN (1 poste au sein du RPI)
- RP GERMIGNY-TRONSANGES (1 poste au sein du RPI)
- RP MONCEAUX-NUARS-TEIGNY (1 poste au sein du RPI)
- ST BENIN D'AZY Primaire

3/ Postes surnuméraires "Plus de maîtres de que classes" attribués

- 1 poste CHATEAU CHINON Elémentaire
- 0,5 poste COSNE Pierre et Marie Curie Primaire
- 0,5 poste CORBIGNY Primaire

4/ Postes surnuméraires "Plus de maîtres de que classes" retirés

- 0,5 poste NEVERS La Rotonde Maternelle
- 1 poste RP CIEZ-PERROY

5/ Postes de coordination attribués

- 0,5 poste Coordinateur RRS : secteur de COSNE (F. Nohain)
- 1 poste Service d'Assistance Pédagogique à Domicile - Réfèrent CLINIQUE du TREMBLAY

6/ Postes d'enseignants classe spécialisée retirés

- 0,5 poste SESSAD Chrysaligie (IME VARENNES VAUZELLES)

7/ Création de postes par transformation

a/ transformation de postes de titulaires de secteur en postes d'adjoints d'enseignement

- 2 postes de TS sur la circonscription SN1
 - transformés en 2 postes d'adjoints d'enseignement
- 2 postes de TS sur la circonscription SN2
 - transformés en 2 postes d'adjoints d'enseignement

b/ transformation de postes ASH

- 0,50 poste CASNAV ROUY
- + 0,50 poste CASNAV NEVERS Blaise Pascal Elémentaire
(pour créer par complément un poste entier CASNAV à NEVERS Blaise Pascal)

- 0,75 poste IME VAUBAN à GUIPY
- + 0,25 poste ANTENNE IME VAUBAN à COSNE (pour créer un poste entier à COSNE)
- + 0,50 poste ANTENNE IME VAUBAN à DECIZE

- 0,50 poste Adjoint spécialisé option D à L'IME de CLAMECY
- + 0,50 poste Adjoint SESSAD option C à L'IME d'URZY (pour créer un poste entier au SESSAD)

- 1 poste Adjoint spécialisé option D à l'ITEP de COSNE
- + 1 poste Adjoint spécialisé option D à l'ANTENNE DE l'ITEP de COSNE à NEVERS

8/ Attributions de décharges de direction

Evolution des régimes de décharge (circulaire n°2014/115 du 03/09/2014).
Les décharges des écoles à 9 classes passent de 0,25 à 0,33.

- 0,08 CHALLUY-SERMOISE
- 0,08 NEVERS Mouësse Primaire

9/ Suppressions de décharges de direction (régularisation suite à fermetures de classes au 1.09.2014)

- 0,25 CORBIGNY Primaire
- 0,25 DORNECY Primaire
- 0,25 VARENNES VAUZELLES Paul Langevin Maternelle
- 0,25 LA CHARITE Clairs Bassins Primaire

10/ Fusion de directions

- ENTRAINS SUR NOHAIN Maternelle et Elémentaire
- FOURCHAMBAULT Les Chevillettes Maternelle et Les Chevillettes Elémentaire